

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**643^e assemblée extraordinaire
Procès-verbal version officielle**

12 novembre 2024, à 18 h 30
En virtuel

Membres présent(e)s	Mesdames Véronique Boisvert, Alexandra Claveau, Guylaine Chayer, Lucie Chiasson, Marie-Claude Côté, Julie Dunn et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Marc-André D'Amour, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour
Membres absent(e)s	Mesdames Mahée Breton, Camélia Houle, Lyne Demers, Isabelle Prigent et Michèle Kama
Invité(e)s	Mesdames Annie Bélisle-L'Anglais, Edith Filiatrault et monsieur Eric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sujets pour adoption
 - 3.1. États financiers vérifiés 2023-2024
 - 3.1.1. Adoption du rapport financier 2023-2024
 - 3.1.2. Affectations du solde de fonds de fonctionnement 2023-2024
4. Date et heure de la prochaine assemblée : 26 novembre 2024 à 18 h 30, à la salle AR-20
5. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 643^e assemblée extraordinaire du 12 novembre 2024 pour adoption.

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

A-643.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sujets pour adoption

3.1. États financiers vérifiés 2023-2024

3.1.1. Adoption du rapport financier 2023-2024

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Elle remercie d'emblée son équipe des ressources financières pour tout le travail accompli.

En conclusion de la présentation, certaines questions sont posées par les membres au sujet notamment du déficit projeté entourant la Formation continue. M. Rémillard répond qu'une révision des enveloppes financières de la Formation continue a été décidée par le gouvernement du Québec, en adéquation avec les priorités établies sur le plan national en 2023-2024. En effet, ces changements diminuent les revenus des enveloppes régionales dans le but d'inciter les cégeps à se coller aux priorités nationales. Toutefois les sommes manquantes devraient être redistribuées au Cégep après l'analyse de l'ensemble des rapports financiers du réseau collégial. Il est toutefois anticipé que la situation soit plus difficile en 2024-2025. Il est rappelé que ces restrictions budgétaires s'ajoutent également au désengagement financier de Services-Québec à la Formation continue.

M. Bolduc souligne également l'excellent travail réalisé au sein de l'équipe de la Direction des services administratifs et la clarté des documents présentés.

Les documents suivants sont déposés aux membres :

- Le rapport financier annuel (RFA) 2023-2024, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2023-2024 ENERCEGEP »;
- Le document de présentation des résultats entourant le RFA 2023-2024 produit par la Direction des services administratifs;
- Le document de suivi du solde de fonds produit par la Direction des services administratifs.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant le rapport d'audit préparé par la firme Bourassa Boyer inc., dûment mandatée par la résolution A632.03.1.3;

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

- Le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2023-2024 ENERCEGEP ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.2. Affectations du solde de fonds de fonctionnement 2023-2024

En lien avec les résultats financiers de l'exercice 2023-2024 où il est présenté un solde de fonds de 5 438 122 \$, il y a lieu de prévoir l'ajout de réserves additionnelles pour les projets de développement de notre CÉGEP.

Le 31 juillet dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a informé les cégeps de l'imposition de niveaux d'investissement maximaux autorisés pour les volets des infrastructures et des ressources informationnelles pour l'année 2024-2025. Le 24 octobre dernier, le niveau d'investissement du Cégep a été rehaussé par le MES en suivi d'une reddition de compte effectuée par le Cégep à la fin septembre et assure le financement pour le paiement des engagements du Cégep pour les agrandissements.

La page Situation financière, ligne 39, colonne 02 du rapport financier annuel (RFA) 2023-2024 du Cégep identifie le solde de fonds de fonctionnement. Le MES a informé les cégeps que l'utilisation du solde de fonds provenant de subventions gouvernementales est aussi plafonnée par le niveau d'investissement.

Les réserves présentées ci-bas pourront être financées partiellement via les revenus d'autres sources de financement comme celles des activités autofinancées. Pour les affectations additionnelles, le Cégep est à étudier les différentes options qui s'offrent à nous, tel qu'un emprunt, pour permettre la réalisation des projets de développement de l'organisation.

Comme présentées dans le document explicatif du rapport financier 2023-2024, les affectations en fin d'exercice et ce qui est proposé sont les suivantes :

Nature de l'affectation	Au 30 juin 2024 après les nouvelles affectations (Final RFA)
Plan stratégique et développement institutionnel	659 000 \$
Développement des deux centres d'études	500 000 \$

Fluctuation éventuelle du nombre d'étudiants	300 000 \$
Investissements techniques et technologiques	750 000 \$
Fonds de développement durable	343 000 \$
Modernisation des infrastructures	300 000 \$
Actualisation du milieu pour nos étudiants	85 000 \$
Aménagement de l'étage G-300 (ancienne résidence)	2 500 000 \$
Total	5 437 000 \$

Le solde de fonds non affecté est alors au 30 juin 2024 de 1 122 \$.

En conclusion, Mme Bélisle-L'Anglais rappelle la mesure de plafonnement annoncée en juillet dernier au sujet du budget d'investissement. Le Cégep demeure en attente des niveaux d'investissement maximaux autorisés pour les 3 prochaines années. Ce sont de nouveaux paramètres avec lesquels l'organisation doit composer et cela exige de revoir les niveaux de dépenses et de priorisation dans les projets d'investissement. Par ailleurs, le 24 octobre dernier, le niveau d'investissement du Cégep sur le plan des infrastructures a été rehaussé par le ministère de l'Enseignement supérieur permettant de finaliser les projets déjà en cours. Ce rehaussement a été possible en raison du travail de recension des engagements contractuels, soutenu par l'ensemble des directions et des services. Quant aux dépenses du solde de fonds, les sommes qui proviennent de subventions du gouvernement sont aussi plafonnées. Il est donc possible de continuer de dépenser les soldes de fond, mais partiellement pour la partie provenant de revenus d'autres sources de financement comme celles des activités autofinancées. Le dossier est actuellement sous analyse par la DSA et la Direction générale pour voir quelles autres avenues, tel qu'un emprunt, pourront être utilisées pour compléter certains projets d'investissement.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant que le solde du fonds de fonctionnement au 30 juin 2024 est de 5 438 122 \$;

Considérant l'importance d'avoir des réserves pour des projets de développement;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

A-643.3.1.2

D'AUTORISER LES AFFECTATIONS AU SOLDE DE fonds de fonctionnement au 30 juin 2024 après les nouvelles affectations conformément au tableau ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 26 novembre 2024 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une visite et un repas sont prévus.

5. Clôture de l'assemblée

M. Bolduc souligne la dernière présence de M. Lecompte, qui termine son mandat à titre d'administrateur. Il rappelle les divers engagements accomplis par M. Lecompte.

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

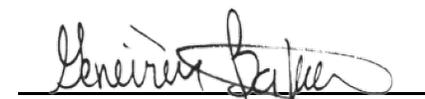
A-643.6

DE CLORE LA 643^e ASSEMBLÉE extraordinaire du conseil d'administration à 19 h 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée